

Décision n° 20230503DC49

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES LANDES PORTANT SUR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE BÉNESSE-MAREMNE ET CAPBRETON.

Monsieur le président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5214-16 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions de l'assemblée communautaire au président ;

VU le règlement départemental d'aide à la réalisation d'aménagements cyclables (schéma départemental cyclable 2018-2027) ;

CONSIDÉRANT l'opération d'aménagement d'une liaison douce entre les communes de Bénesse-Marenne et Capbreton inscrite au schéma cyclable de la Communauté de communes et permettant de relier la gare de Bénesse-Marenne au pôle d'emploi de la ZA d'Arriet et au centre-ville de Capbreton, présentée dans les notices ci-annexées ;

CONSIDÉRANT que ladite opération d'aménagement est éligible à une subvention du Département des Landes ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès du Département des Landes une subvention pour la réalisation de l'opération d'aménagement d'une liaison douce entre les communes de Bénesse-Marenne et Capbreton.

Le plan de financement prévisionnel pour les études et les travaux de l'opération s'établit comme suit :

Dépense totale HT Prévisionnelle - Etudes		88 400 €	
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	subvention demandée
Département des Landes	88 400 €	25 %	22 100 €
ADEME AVELO2			15 000 €
Fonds propres			51 300 €
TOTAL Etudes			88 400 €

Dépense totale HT Prévisionnelle - Travaux		1 100 000 €	
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	subvention demandée
Département des Landes	1 100 000 €	25 %	275 000 €
Etat – France Relance – Subvention attribuée			229 922 €
Fonds propres			595 078 €
TOTAL Travaux			1 100 000 €



Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la communautaire. ID : 040-244000865-20230503-20230503DC49-AR

Article 3 : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Publiée le 3 mai 2023

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 3 mai 2023



Le président,

Pierre Froustey



MACS

Aménagement d'itinéraires cyclables secteur Capbreton

Notice explicative

Contexte général :

Dans le cadre du développement de ses itinéraires cyclables sur le territoire, la communauté de communes MACS aménage des itinéraires entre :

- La voie de contournement nord et le giratoire de « Janicouton » à Capbreton au droit de la ZA des 2 pins
- le giratoire de la voie de contournement sud et le giratoire de « Bouheben » à Capbreton dans le but de permettre dans un second temps la liaison cyclable entre le giratoire de « Bouheben » et la gare de Benesse Marenne.

Objectif :

L'objectif est d'assurer une continuité des liaisons cyclables et de sécuriser l'ensemble des déplacements doux.

Projet et description des travaux :

Itinéraire « RD133 ZA des 2 pins » :

Il s'agit de réaliser une voie verte en site propre de 3m de large en enrobé sans toucher à la voirie RD.

Réalisation d'une voie verte en site propre de 3m de large en enrobé 0/6 sans toucher à la voirie RD et en laissant une bande végétale de 1,50m entre la voie verte et le bord de la route départementale autant que faire se peut.

Terrassement, mise en œuvre de grave 0/20 recyclée et réalisation de l'enrobé 0/6

Déplacement/remodelage/suppression des merlons végétalisés existants

Conservation et contournement du radar existant

Mise en place de murs de soutènement

Démolitions de clôtures existantes et pose de nouvelles clôtures

Réfection accès caserne pompiers

Adaptations d'ilots pour traversées cyclables

Bordures pour passages bateau et séparation voie verte / RD

Déplacement bassin à ciel ouvert et travaux de clôtures dans l'angle du terrain du centre technique de la commune de Capbreton

Signalisation verticale et horizontale voie verte



Les travaux seront menés de manière à minimiser l'impact sur la circulation. En raison de la présence d'une caserne pompiers sur l'itinéraire, l'entreprise organisera le chantier pour maintenir son accès 7j/7 24h24. Lors des travaux de démolitions de clôtures, des clôtures provisoires seront installées pour fermer les sites impactés. Un lot Paysage sera chargé des plantations et engazonnement des espaces verts livrés par le lot VRD. Le nivellement de la voie verte respectera les normes PMR.

Itinéraire « Bouheben » :

Il s'agit d'aménager une voie verte de 3m de large en enrobé en milieu urbain et également de réaménager l'avenue de Verdun dont la communauté de commune MACS assurera la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la commune de Capbreton. Les accès riverains, résidence ainsi que la circulation seront maintenus pendant la durée du chantier. Une partie de la voie verte sera réalisée en site propre entre la partie urbanisée de Capbreton et le giratoire sud de la voie de contournement. Elle sera connectée à l'itinéraire cyclable de la voie de contournement. Le nivellement de la voie verte et des trottoirs respectera les normes PMR.

Réalisation d'une voie verte de 3 m de large en enrobé 0/6 en bordure de la route départementale Séparateur béton et bordure GSS2 entre la voie verte et la RD

Bordures pour passages bateau et délimitation trottoir

Terrassement, mise en œuvre de grave 0/20 recyclée et réalisation de l'enrobé 0/6

Terrassement, mise en œuvre de grave 0/20 recyclée et grave 0/6 pour la réalisation de trottoir en grave sur l'avenue de Verdun.

Adaptation du réseau pluvial au projet avec mise en place de grilles 75x30 raccordées sur le réseau existant pour récupérer les eaux de ruissellement.

Rabotage et reprofilage de la route départementale dans la zone urbaine avec création d'un plateau surélevé en enrobé grenailé au carrefour avec l'avenue du grand Bruca. Les voies de circulation sont recalibrées à 3,50m de large

Démolition des ilots existants et réalisation d'ilots remplissage terre végétale livrés à la commune qui réalisera les plantations

Traitement en enrobé des entrées riverains

Mise à niveau des différents éléments présents sur l'emprise du chantiers (bouches à clé, chambres télécom, regards de visite/branchement) à la côte finie projet.

La signalisation verticale et horizontale sera adaptée aux nouveaux aménagements.

Utilisation de matériaux recyclés :

L'entreprise est invitée à préciser dans son offre la nature et la qualité des matériaux recyclés qu'elle envisage d'utiliser en structure sous voie verte et trottoirs.

En particulier seront précisées et fournies les analyses et courbes granulométriques des matériaux recyclés envisagés en rapport avec des matériaux calcaires classiques.

Seront également précisées les conditions de mise en œuvre de ces matériaux en fonction des conditions météorologiques (sensibilité hydrique, compactage, gonflement).

MACS

Aménagement d'itinéraires cyclables secteur Benesse Marenne

Notice explicative

Contexte général :

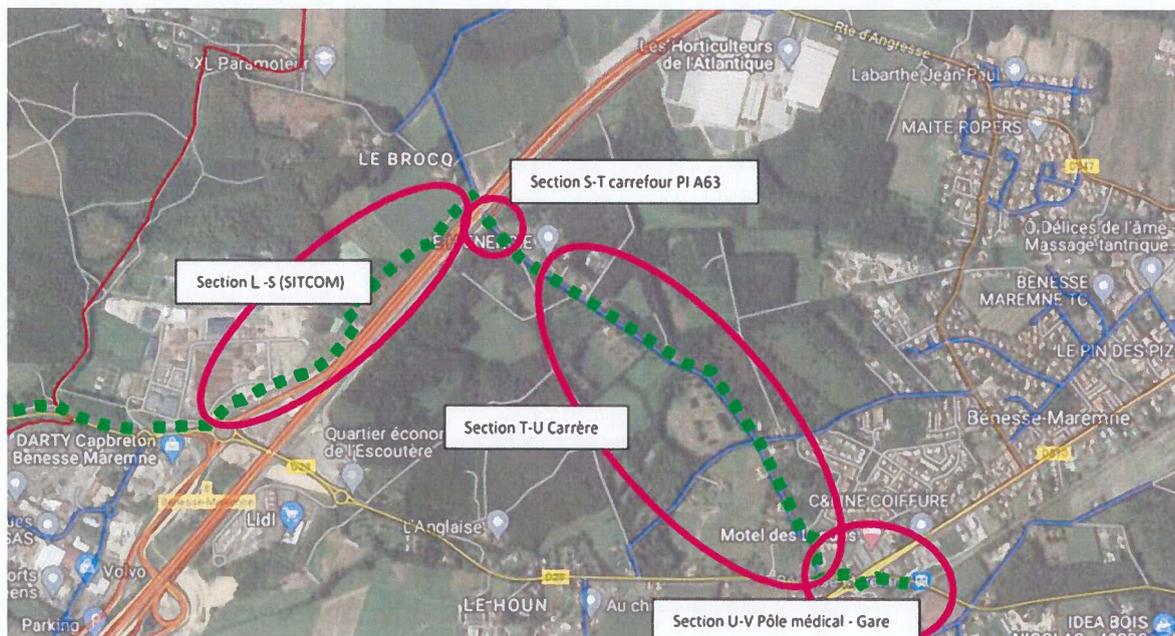
Dans le cadre du développement de ses itinéraires cyclables sur le territoire, la communauté de communes MACS aménage des itinéraires entre la gare de Benesse Marenne et le giratoire de « Bouheben » à Capbreton.

Objectif :

L'objectif est d'assurer une continuité des liaisons cyclables et de sécuriser l'ensemble des déplacements doux.

Projet et description des travaux :

L'itinéraire du présent marché est décomposé en sections reliant la gare Benesse Marenne au giratoire d'entrée du SITCOM



Section L-S Giratoire du Sitcom au Passage Inférieur (PI) sous A63

Section S-U carrefour PI A63+ chemin de Carrère + liaison chemin de Bega

Section U-V pôle médical à gare de Benesse Marenne



Section L-S Giratoire du Sitcom au Passage Inférieur (PI) sous A63

Il s'agit de réaliser une voie verte en site propre de 3m de large en enrobé le long de l'autoroute A63

Selon le secteur sa composition est la suivante :

Secteur L-O : du giratoire du SITCOM à la gare de péage :

Ce tronçon pouvant faire l'objet de travaux de réseaux ultérieurement à l'aménagement, il s'agit de réaliser un reprofilage de la voie empierrée existante et un revêtement provisoire enduit sablé de 3m de large. Les clôtures mentionnées sur le plan seront déposées.

Secteur O-R : de la gare de péage au chemin empierré

Réalisation d'une voie verte en site propre de 3m de large en enrobé 0/6 avec une structure de 3,50 m de large renforcée. Ce tronçon doit permettre le passage des engins de chantier (pelle mécanique et camions) plusieurs fois par an pour entretenir le canal en bord de voie verte par les autoroutes du Sud de la France.

Voir étude de sol, ce tronçon comporte des sols de mauvaise qualité et nécessite une purge et une mise couche de forme adaptée au besoin.

Réalisation d'une passerelle pour piétons et vélos de 1,80 m de passage entre garde-corps y compris fondations spéciales.

Nivellement des accotements

Secteur R-S : sur chemin empierré existant jusqu'au passage inférieur de l'A63

Reprofilage du chemin empierré existant

Réalisation d'une voie partagée de 3m de large en enrobé 0/6

Nivellement des accotements

Section S-T Carrefour Passage Inférieur (PI) sous A63

Réaménagement total du carrefour comprenant

Création de poutres de rive

Création d'ilots en béton

Dépose d'une partie des glissières bois et coulage de bordures béton GSS2

Rabotage et reprofilage enrobés

Mise en œuvre d'enrobés BB0/10 dont une partie sera grenillée au milieu du carrefour

Signalisation verticale et horizontale

Section T-U Chemin de Carrère et Begaa

Chemin de Carrère :

Réfection de la chaussée existante comprenant reprofilage en GNT et mise en œuvre d'enrobés BB0/10

Création de chicane tous les 150 m maximum composées d'ilots délimités par des bordures I2 coulées et remplis de béton coloré taloché sur une chaussée de 4 m de large.

Signalisation verticale et horizontale



Ajout d'un ilot en béton à l'extrémité sud du chemin de carrère au croisement avec le chemin de Yans.

Chemin de Begaa :

Rabotage du plateau surélevé et mise en œuvre d'enrobés grenillés.

Signalisation verticale et horizontale

Section U-V pôle médical à gare de Benesse Maremne

Réalisation d'une voie verte en site propre de 3m de large en enrobé 0/6 entre l'impasse Carrère et la RD810

Réalisation d'une voie verte de 3m de large en enrobé 0/6 le long de la RD810 et de la RD366 sans toucher aux RD

Réaménagement arrêt bus

Suppression de certains trottoirs

Préparation des espaces verts nivelés avec de la terre végétale pour plantation et engazonnements par le lot paysage

Signalisation horizontale et verticale y compris le tronçon de l'impasse Carrère

Utilisation de matériaux recyclés :

L'entreprise est invitée à préciser dans son offre la nature et la qualité des matériaux recyclés qu'elle envisage d'utiliser en structure sous voie verte et trottoirs.

En particulier seront précisées et fournies les analyses et courbes granulométriques des matériaux recyclés envisagés en rapport avec des matériaux calcaires classiques.

Seront également précisées les conditions de mise en œuvre de ces matériaux en fonction des conditions météorologiques (sensibilité hydrique, compactage, gonflement).